



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

FNPCA

Question écrite n° 3426

Texte de la question

M. Ian Boucard attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la suppression sans concertation du Fonds national de promotion et de la communication de l'artisanat (FNPCA). En effet, cet établissement public administratif géré par l'assemblée permanente des chambres de métiers et les organisations professionnelles et à qui l'on doit notamment le slogan « l'artisanat, 1ère entreprise de France », met en place toutes les campagnes nationales de promotion de l'artisanat. La mission principale de cet organisme est de contribuer au développement du secteur économique de l'artisanat en valorisant son image et en renforçant l'attractivité de ce secteur ainsi que les compétences de ses professionnels au niveau national. Priver l'artisanat de ces campagnes de promotion, c'est aujourd'hui priver un secteur de cette opportunité de faire valoir ses nombreux atouts : l'artisanat en France représente un secteur qui occupe une place prépondérante dans l'économie française puisqu'il est un des premiers employeurs sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement entend élaborer une concertation avec les professionnels de l'artisanat et leurs représentants afin de maintenir un établissement qui répond aux besoins de valorisation de tout un secteur essentiel à l'économie française.

Données clés

Auteur : [M. Ian Boucard](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3426

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie et finances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 décembre 2017](#), page 6031

Question retirée le : 12 décembre 2017 (Fin de mandat)